



L'assurance vie est un produit d'épargne souvent utilisé pour préparer un projet ou une retraite. C'est aussi une **solution adaptée** pour **préparer sa succession, transmettre un capital** à vos proches, désignés bénéficiaires du contrat dans un cadre fiscal avantageux.

Un cadre fiscal privilégié

Fiscalité sur les rachats

En cas de rachat partiel ou total, seuls les revenus (intérêts ou plus-values) sont soumis à l'impôt. Pour un rachat total, les revenus sont déterminés par la différence entre la valeur de l'épargne acquise et les versements effectués. Pour un rachat partiel, les revenus sont déterminés par la proportion entre les versements et le capital obtenu. Cela se calcule par la formule suivante :

Régime en vigueur

Pour tous les versements effectués depuis le 1er janvier 1998) :

| Age du contrat | Imposition |
|------------------|---|
| Moins de 4 ans | Au choix : <ul style="list-style-type: none">• Prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable. |
| Entre 4 et 8 ans | Au choix : <ul style="list-style-type: none">• Prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable. |
| Plus de 8 ans | Au choix : <ul style="list-style-type: none">• Prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 % donnant droit à un avoir fiscal de même montant dans la limite d'une base imposable de 4.600 € (ou 9.200 € pour un couple), soit 345 € ou 690 €.• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable après abattement de 4.600 € (ou 9.200 € pour un couple) |

Et, contrairement à une idée reçue, l'assurance-vie n'est pas bloquée. Il est toujours possible d'effectuer des **retraits partiels** en cas de besoin.

Enfin, l'assurance vie est dotée d'un **régime fiscal très favorable** en cas de succession. Il est en effet possible de transmettre jusqu'à **152 500 €** au bénéficiaire de son choix en franchise d'impôts.



Generali

- Implanté dans l'Hexagone **dès 1832**, Generali France compte parmi **les principaux assureurs du pays** de par sa **solidité financière** et sa **dynamique d'innovation**.
- Le groupe Generali est un leader de l'assurance vie en Europe.
- En France, Generali est **pionnier de l'assurance vie en ligne**.

Generali France en chiffres

- 7 000 collaborateurs au service des clients